



**hiver 2013**  
VOLUME 15 | N° 1



**Bureau du taxi  
et du remorquage**

je participe,  
**je vote**

**La société  
paramunicipale:**  
les élections

**Sécurité  
des chauffeurs:**  
résultats  
de l'étude

**Bilan annuel  
des plaintes**





# Financement Taxi



**FARÉS KHOUBBIEH**  
DIRECTEUR FINANCEMENT TAXI

Centre de services Saint-Paul  
5599, rue Laurendeau  
Montréal (Québec) H4E 3W2

Siège social  
2645, rue Allard  
Montréal (Québec) H4E 2L7  
**514 765.3577 poste 241**

## LE FINANCEMENT, C'EST FACILE

- Achat de permis Taxi
- Refinancement de permis
- Conditions de prêt taxi exceptionnelles
- Pas de frais cachés
- Réponse en 48 heures
- Ristourne intéressante

avec l'équipe professionnelle et courtoise de la Caisse Allard-Saint-Paul, pionnière dans le financement taxi depuis 30 ans.



**Desjardins**  
Caisse Allard-Saint-Paul



**Benoît Jugand, chef de division**  
Bureau du taxi et du remorquage

## Les élections au BTM, un moment crucial

**L**e 22 février 2013 : un grand moment pour l'industrie du taxi à Montréal. Date à laquelle le greffier de la Ville de Montréal a envoyé l'avis d'élection aux propriétaires de permis de taxis et de limousines ainsi qu'à tous les chauffeurs et les intermédiaires en service. Suivront les élections dans trois mois, soit à la fin mai. Responsable de la procédure, le greffier fixe l'échéancier afin d'élire vos représentants au sein du conseil d'administration de la nouvelle paramunicipale, le Bureau du taxi de Montréal (BTM). Il est donc important de vous renseigner et de participer à ce processus. Une meilleure représentativité, une demande maintes fois répétée au cours des années par l'industrie!

Le temps est venu de passer à l'action, de faire votre part. Une rumeur circule voulant que plusieurs ne soient pas au courant des bouleversements qui frappent l'industrie du taxi. Étonnant! *Taxi Le Journal* relate les enjeux et les préoccupations des chauffeurs tout au long de l'année. Votre contribution : prendre connaissance du contenu et échanger entre vous sur les sujets qui touchent directement le développement de l'industrie. Répandez la bonne nouvelle, conseillez à vos collègues de le lire également et de participer aux élections. Le journal est aussi disponible en version électronique sur le site Web du BTR.

### Pour s'y retrouver

Le présent numéro contient toute l'information requise pour participer activement au processus d'élection. Vous vous posez de questions? Consultez

notre dossier de la page 13 à 16, vous y trouverez toutes les réponses.

Autre sujet d'importance : la sécurité des chauffeurs. En page 17, les résultats préliminaires d'une étude américaine, à laquelle le BTR a participé, qui traite de l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs suite à l'installation de caméras dans les véhicules taxis. Se dégagent des solutions prometteuses qui s'appliquent également à Montréal. À lire absolument!

En page 18, retour sur le *Salon Taxi 2012* tenu en octobre dernier. Forte participation des chauffeurs, bravo! Bon nombre ont visité le kiosque du BTR et l'équipe était heureuse de les recevoir. Des échanges stimulants!

Voilà les grandes lignes de la présente édition. Un numéro débordant d'informations pertinentes. À conserver.

Bonne lecture.

5

Postes d'attente

6

Bilan annuel des plaintes

7

Nouvelles du BTR

9

Transport illégal

10

Mot de l'inspecteur

13

Les élections/dossier

17

Sécurité des chauffeurs



#### Rédaction

Béatrice Miszczak  
Bureau du taxi et du remorquage  
Ville de Montréal

#### Production graphique

Fusion Communications & Design

#### Impression

Presse Papiers

Taxi Le Journal est publié par le  
Bureau du taxi et du remorquage  
de la Ville de Montréal

4949, rue Molson  
Montréal (Québec) H1Y 3H6

Tél. : 514 280-6600 | Fax : 514 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à 5000 exemplaires, 4 fois l'an,  
et distribué gratuitement aux chauffeurs de taxi de l'île de  
Montréal.

ISSN 1480-6193



## La formation continue

**D**e nombreux chauffeurs appellent au BTR à ce sujet. Les cours étant obligatoires pour le renouvellement du permis, plusieurs sont mécontents. Il est important de préciser que l'application de la réglementation améliorera les conditions de travail des chauffeurs et facilitera le contact avec la clientèle. Une variété de cours est offerte, des formations conçues expressément pour les chauffeurs, dans leur intérêt. Joignez l'utile à l'agréable, faites votre choix.

- **Perfectionnement du service à la clientèle** (6 heures)

Le cours vise à rafraîchir et à perfectionner les connaissances des chauffeurs sur les principales normes du service à la clientèle. On y aborde les éléments essentiels d'un service à la clientèle de qualité.

- **Utilisation de la répartition des appels automatisés assistés par GPS ou utilisation du GPS** (6 heures)

Ce cours vise à familiariser les chauffeurs avec les principaux modes d'utilisation des systèmes de répartition des appels assistés par GPS.

- **Fiscalité du chauffeur de taxi** (6 heures)

Ce cours vise à familiariser les chauffeurs avec les concepts de taxes et d'impôts sur le revenu, les méthodes de calcul de TPS et de TVQ, l'organisation de la comptabilité journalière et mensuelle, la perception et le paiement des taxes, la tenue d'un livre de comptes dans l'industrie du taxi et la périodicité des paiements.

- **Transport par taxi des personnes ayant des limitations**

Ce cours vise à familiariser les chauffeurs avec les déficiences intellectuelles ainsi que leurs limitations. Il explique aussi les différentes approches ainsi que les bonnes techniques pour faire face aux situations susceptibles d'arriver lors d'un transport d'une personne ayant des limitations.

- **Conduite préventive et efficacité énergétique**

Ce cours vise à sensibiliser les chauffeurs aux effets de la pollution. Il donne les stratégies pour améliorer la consommation quant à la conduite en ville et sur l'autoroute, ainsi que l'importance de la planification de l'itinéraire.

Pour réserver, communiquez avec les écoles de taxi. Inutile d'appeler au BTR à ce sujet. Les places sont limitées, n'attendez pas à la dernière minute! Les formations peuvent différer d'une école à l'autre.

- **Centre de formation du transport routier: 514 279-6873**

- **École du taxi Henri-Bourassa: 514 274-7373**

**Carole Durocher**

*Chef de section*

Le Carrefour du Taxi est le **portail d'information privilégié** pour l'industrie du taxi au Québec!



**CARREFOUR DU TAXI**  
FINANCEMENT | FORMATION | SERVICES



Le Carrefour du Taxi est une initiative de FinTaxi.

[www.carrefourdutaxi.ca](http://www.carrefourdutaxi.ca) • [www.facebook.com/fintaxi](http://www.facebook.com/fintaxi)





# Postes d'attente bilan annuel

Voici les modifications apportées aux postes d'attente de la Ville de Montréal par le BTR en 2012.

## Création

**Mackay/De Maisonneuve > angle nord-est**

**2012-07-04** : Poste public de cinq places à l'angle des rues Mackay et De Maisonneuve, au nord-est de l'intersection, dans l'arrondissement Ville-Marie.

**Ottawa/Dalhousie > angle nord-ouest**

**2012-10-18** : Poste public de neuf places à l'angle des rues Ottawa et Dalhousie, au nord-ouest de l'intersection, dans l'arrondissement Ville-Marie.

## Fermeture

**Berri/Laurier > angle sud-est**

**2012-01-04** : Poste public situé à l'angle des rues Berri et Laurier fermé et non déplacé pour cause de non-achalandage. Ce poste était localisé dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal.

**Atwater (nord)/De Maisonneuve**

**2012-05-24** : Poste public situé à l'angle des rues Atwater (nord) et De Maisonneuve fermé et non déplacé, suite à plusieurs plaintes des citoyens auprès des élus de l'arrondissement Ville-Marie. Ceux-ci ont décidé de procéder à la fermeture.

## Modification

**Fleury/Merritt > angle sud-est**

**2012-06-19** : Poste public de cinq places anciennement situé à l'angle des rues Merritt et Fleury déplacé à l'angle des rues Fleury et Merritt, au sud-est de l'intersection, adjacent à l'hôpital Fleury, dans l'arrondissement Ahuntsic – Cartierville

**Wellington/Queen > angle sud-ouest**

**2012-07-04** : Poste public anciennement situé à l'angle des rues Wellington et Prince déplacé à l'angle des rues Wellington et Queen, au sud-ouest de l'intersection, dans l'arrondissement Ville-Marie. Le poste compte maintenant cinq places au lieu de trois.

**Rachel/Du Parc La Fontaine > angle sud-ouest**

**2012-07-04** : Poste public anciennement situé à l'angle des rues Mentana et Rachel déplacé à l'angle des rues Rachel et Du Parc La Fontaine, au sud-ouest de l'intersection, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. Le nouvel emplacement compte cinq places.

**Fullum/Marie-Anne > angle sud-est**

**2012-07-23** : Poste public de trois places anciennement situé à l'angle des rues Marie-Anne et Fullum déplacé à l'angle des rues Fullum et Marie-Anne, au sud-est de l'intersection, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal.

## Événements spéciaux

**Grand Prix de Montréal et Circuit Nascar**

**Été 2012** : Création d'un poste temporaire lors de la tenue de ces événements. En partenariat avec le SPVM et le Parc Jean-Drapeau, les inspecteurs du BTR ont joué un rôle déterminant pour faciliter l'évacuation des véhicules taxis. Un franc succès.

**Eric Hevey**  
*Inspecteur*



## Bilan des plaintes 2012

Voici le bilan des plaintes déposées au BTR du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012. Pour cette période, un total de 616 plaintes a été enregistré. Selon l'origine, elles se répartissent comme suit :

- 74 % proviennent du public et des clients;
- 21 % de l'industrie du taxi;
- 5 % d'organismes divers.

En matière de fréquence, les dix qui arrivent en tête de liste sont :

- manquer de courtoisie envers le client;
- ne pas agir avec courtoisie auprès des autres chauffeurs;
- enfreindre le code de sécurité routière;
- ne pas adopter une conduite empreinte de dignité ou de civisme;
- conduire de façon non sécuritaire;
- demander un prix autre que celui des taux et tarifs en vigueur;
- prendre un client à moins de 60 mètres d'un poste d'attente;
- tenir une conversation téléphonique lors d'une course;
- ne pas emprunter le trajet le plus direct;
- ne pas offrir le confort requis au client.

### Voilà pour les statistiques

Depuis quelques mois, les plaintes alimentent nombre de conversations entre chauffeurs, principalement en raison de la formation continue mise en place depuis octobre dernier. Plusieurs avancent qu'ils sont des professionnels et n'ont pas besoin de formation quant à la qualité du service à la clientèle. D'autres ajoutent que le nombre de plaintes est bas, voire négligeable, comparativement au nombre de chauffeurs.

Dans ces affirmations et points de vue, il n'a cependant pas été pris en considération que le bilan des plaintes de l'an dernier présenté dans *Taxi Le Journal* (Volume 14, numéro 1, hiver 2012) compilait uniquement les plaintes reçues au BTR. Si l'on ajoutait celles déposées auprès des intermédiaires en service, à l'aéroport Trudeau de Montréal, à la STM, à Tourisme Québec pour ne citer que quelques organismes, le bilan s'alourdirait sérieusement.

### Modifier l'attitude: c'est important

La plainte la plus fréquente demeure au fil des ans, le manque de courtoisie. Il est vrai que le nombre de plaintes reçues, soit 616, représentent un faible pourcentage en regard du nombre de chauffeurs actifs et la multitude de courses effectuées durant l'année.

Les 616 plaintes pourraient être perçues comme des points à améliorer en vue de donner un service de grande qualité, c'est l'objectif poursuivi par la formation continue.

Par ailleurs, un client insatisfait risque de partager sa mauvaise expérience avec l'entourage. Cet effet multiplicateur n'est pas à négliger. À l'heure actuelle, plusieurs chauffeurs affirment « que les temps sont durs ». N'est-ce pas une excellente raison pour améliorer la qualité du service à la clientèle ?

La grande majorité des chauffeurs ont leur profession à cœur et la prennent au sérieux. Il est triste de constater qu'une minorité ne respecte pas leur gagne-pain et porte ombrage au métier.

Que 2013 apporte santé, prospérité et professionnalisme.

**Frédéric Larose**

*Inspecteur*

## Rappel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les véhicules dont la date de fabrication remonte à 2003 ont atteint l'âge maximal de dix (10) ans, conséquemment, la vignette d'identification devient nulle. Il est interdit d'exploiter un permis de taxi qui ne respecte pas les normes relatives à l'âge du véhicule, et ce, tel que stipulé aux articles 48 et 49 du règlement RCG 10-009.

Lors d'un changement de véhicule en 2013 :

- si vous détenez un permis de propriétaire de taxi régulier ou restreint, l'année du véhicule doit être de 2009 et plus (articles 42 et 43);
- si vous détenez un permis de propriétaire de taxi spécialisé par limousine de grand luxe, l'année du véhicule doit être de 2010 et plus (article 46);
- si vous détenez un permis de propriétaire de taxi spécialisé par limousine (berline), l'année du véhicule doit être de 2012 et plus (article 45).

Merci de votre collaboration.

**Chèle Coulanges**

*Chef de section*

## Aéroport de Montréal Changement de véhicule

Afin d'assurer une gestion plus efficace tout en diminuant le temps de service au comptoir, le BTR a développé un module spécifique pour les permis de taxis desservant l'Aéroport de Montréal. Concernant le contrat 2012-2013 uniquement, les propriétaires désirant changer le véhicule qui effectue la desserte à l'aéroport doivent prendre un rendez-vous avec l'inspecteur Stéphanie Johnson. Ainsi, l'inspection du nouveau véhicule et les modifications de la base de données s'effectueront lors d'une seule visite et vous éviterez les temps d'attente.

Pour contacter l'inspecteur Johnson, composez le 514 280-6612.

## SPVM Certificat de recherche négative

Veillez prendre note qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, chaque vérification des antécédents ou des empêchements d'une personne rémunérée entraînera des frais de 67 \$.

## Remerciement

J'aimerais féliciter l'intermédiaire en service Champlain pour avoir entrepris, et ce, très rapidement, une mise à jour de sa régie interne afin d'y intégrer l'obligation d'accepter les coupons *Cool Taxi*. Merci de veiller à la sécurité des usagers et d'améliorer l'image de l'industrie. Pour tous ceux qui ne veulent pas les accepter, et bien, cela en fait profiter d'autres!

**Chelène Coulanges**  
Chef de section

## Mise à jour des examens

Les deux écoles de formation et le BTR ont concerté leurs efforts pour réviser les examens. Afin de mieux développer les compétences des chauffeurs, les écoles ont revu le contenu des cours pour l'adapter aux nouvelles exigences. Suite à cette révision, un nouvel examen a été développé pour refléter les changements de contenu. En vigueur depuis octobre 2012, un premier groupe de chauffeurs a subi le test avec succès. Un processus qui aura pris deux ans, une étroite collaboration entre les écoles et le BTR.



## Site Internet Formation continue

Régulièrement, des mises à jour sont effectuées sur le site du BTR. On y trouve l'historique de la formation continue, le détail de la formation offerte, où suivre les cours et à qui s'adresser. Il est utile de rappeler que la formation continue est une exigence du *Règlement sur le transport par taxi RCG 10-009*. Celle-ci a d'abord été introduite en 2008 dans le règlement *RCG 08-022*, article 68 et reconduite en mars 2010, à l'article 73 du présent règlement. Aux termes de cette disposition, les chauffeurs doivent dorénavant démontrer, lors du renouvellement de leur permis, qu'ils ont suivi l'équivalent de deux jours de formation reconnue par le BTR pendant la durée de validité de leur permis. Des mesures transitoires s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2013.

La formation continue s'inscrit dans un contexte de recherche de l'excellence et de reconnaissance du métier de chauffeur de taxi. Elle contribue également à une sécurité accrue et au développement économique de l'industrie puisque l'on y apprend à mieux servir des clientèles différentes plus diversifiées. Le métier de chauffeur de taxi, c'est beaucoup plus que prendre un client au point A et le conduire au point B. La reconnaissance du professionnalisme passe par la formation.

L'organisme Camo-route a obtenu une aide financière de la *Commission des partenaires du marché du travail* permettant d'alléger le coût de formation pour les chauffeurs. Six formations font l'objet d'un tarif réduit, soit 25 \$ par cours. Ces formations ne comportent pas d'examen.

Visitez le site à [www.ville.montreal.qc.ca/taxi-remorquage](http://www.ville.montreal.qc.ca/taxi-remorquage) et cliquez sur le lien vers les deux centres de formation afin de trouver la liste de cours et le calendrier.



**SYSTEMES  
DE PUISSANCE**



1-888-717-7131

WWW.WAJAXPOWER.COM



**Wajax Systèmes de puissance et Webasto réchauffent votre véhicule sans utiliser la marche au ralenti du moteur**



**Certification**

Dédié au programme des taxis écologiques TaxiEco, niveau Argent d'Energyium, l'appareil de chauffage auxiliaire TaxiEco vous permet de diminuer vos dépenses d'opération, d'améliorer l'environnement et surtout vos revenus.

**Webasto TaxiEco, la solution par excellence**

En plus de permettre une économie d'argent, le chauffe-cabine Webasto TaxiEco contribue à diminuer la pollution tout en respectant la réglementation en vigueur.



**Avantages de Webasto**

- ▶ Économie de carburant
- ▶ Réduction des gaz à effet de serre
- ▶ Réduction de la marche au ralenti
- ▶ Plus grand confort intérieur
- ▶ Rendement amélioré du moteur



**Pour plus d'informations sur les produits Webasto:  
Pierre Courval 1-866-775-1265**





# Transport illégal

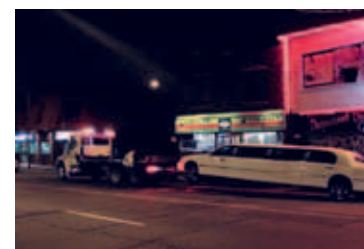
Chauffeur privé pour danseuses



Compagnie s'affichant sur Internet



Opération conjointe avec  
les contrôleurs routiers.  
Limousine plaquée F



Chauffeur privé s'affichant sur Internet

Transport illégal  
constaté lors d'une patrouille

L'automne fut très occupé pour les inspecteurs du BTR en matière de transport illégal. Suite aux enquêtes, plusieurs opérations ont mené à l'interpellation de contrevenants et à la saisie de véhicules.

Depuis septembre, sept véhicules ont été saisis sur le territoire de la Ville de Montréal. Les secteurs les plus touchés : aéroport Montréal-Trudeau, Centre-Ville, Pointe-aux-Trembles et Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce.

Les enquêtes ont été menées à la suite de plaintes déposées par des intervenants de l'industrie et par des recherches effectuées sur les sites Internet où les contrevenants offraient leurs services. Les transports illégaux interpellés concernaient les services de chauffeurs privés, de taxis, de limousines et de transports de

danseuses/escortes. Deux interventions ont également été effectuées lors de patrouilles de secteurs sensibles. Un constat s'impose : le transport illégal est présent partout, en tout temps.

Ces opérations ont été menées conjointement avec les contrôleurs routiers de la Rive-Sud, les agents aéroportuaires de Montréal-Trudeau ainsi que les policiers du SPVM.

L'équipe d'enquête du BTR travaille sans relâche pour contrer ce fléau qui touche l'industrie.

N'hésitez pas à communiquer avec nous afin de nous soumettre toute information concernant le transport illégal.

**R. Hevey**  
*Inspecteur*



## Fausse croyance

### Colère inutile

Certains chauffeurs croient que lorsqu'il y a des clients à bord, ils ne peuvent se faire intercepter par les inspecteurs ni les policiers. Faux. À tout moment, ceux-ci sont en droit d'immobiliser un véhicule afin de procéder à une inspection ou à un contrôle en vertu de la *Loi régissant les services de transport par taxi* ou du *Code de sécurité routière*.

Lorsque vous voyez des gyrophares allumés dans votre rétroviseur, veuillez vous immobiliser le plus rapidement possible dans un endroit sécuritaire et coopérer avec l'inspecteur, ce qui diminuera le temps de l'intervention. Celui-ci ne fait qu'appliquer la loi. Vous recevez un constat d'infraction et vous n'êtes pas d'accord? Vous pouvez le contester devant la cour, inutile de tempêter.

Si vous refusez d'immobiliser votre véhicule ou vous vous opposez à l'inspection ou le contrôle, vous vous exposez à des poursuites pénales et criminelles, sans compter la suspension de votre permis.

Recevoir un constat d'infraction est frustrant, mais les inspections et contrôles permettent d'accroître la sécurité. La vôtre! Alors avant de vous mettre en colère, pensez-y. Un tel comportement ne fait qu'envenimer la situation.

**Jean-Philippe Sénécal**  
*Inspecteur*

## Rappel Le reçu

Comme stipulé à l'article 129 du *Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)*, lorsqu'un client demande un reçu, celui-ci doit contenir les informations suivantes:

- numéro de la vignette d'identification du taxi;
- numéro du permis de chauffeur;
- date;
- montant de la course;
- signature du chauffeur.

Avec des informations complètes, il est plus facile de retrouver un chauffeur lorsqu'un client contacte le BTR pour rapporter un objet oublié dans le taxi! Pensez-y, un client satisfait revient!

Merci de votre collaboration.

**Carole Durocher**  
*Chef de section*

## Taxis en services restreints

### Ancre d'arrimage — Consigne de sécurité préventive

Lors d'inspections sur route de taxis pour transport adapté, nous avons constaté à maintes reprises que certains chauffeurs posaient les ancres d'arrimage des fauteuils roulants sur le plancher du véhicule. Ils agissent ainsi pour les avoir à portée de main lorsqu'ils en ont besoin. Cependant, cette façon de faire n'est pas sécuritaire lorsque ces ancres ne sont pas utilisées.

Les taxis en services restreints effectuent le transport de personnes à mobilité réduite et/ou ayant une déficience intellectuelle. Une clientèle des plus diversifiées et parfois difficile à gérer. Au BTR, il n'est pas rare de croiser un chauffeur qui vient se procurer une nouvelle vignette Ville, parce que des clients agités l'ont arrachée. Imaginez ce que ceux-ci peuvent faire avec des ancrages!

Lors d'un accident, les ancrages non fixés se transforment en projectiles dangereux et peuvent blesser les occupants.

Pour vous éviter ennuis et événements malheureux, rangez les ancrages dans le coffre arrière. La sécurité à bord est l'affaire de tous. Agissez en professionnel, soyez proactifs et appliquez les consignes de sécurité préventive.

**Lissa Lemieux**  
*Inspecteur*

# ASSURANCE TAXI



*Appelez chez Burrowes  
pour obtenir une soumission =  
une économie de temps et d'argent!*

## C'est simple et rapide !

**En moins de 10 minutes,**  
on vous propose une soumission d'assurance  
qui répond spécifiquement à vos besoins.

## Un service de réclamations des plus efficaces !

Rapidité de paiement après un sinistre.  
**Vous avez le choix du garage** pour la réparation.  
Tout cela dans le but de remettre votre taxi  
le plus vite possible sur la route !

## Burrowes, les PROS du transport adapté !

Nous sommes particulièrement fiers  
de proposer les **meilleures primes**  
sur le marché.



## BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

**Contactez-nous dès maintenant**

**514-522-2661 • 1-888-522-2661**

Parce que chez **Burrowes**  
nous avons compris que votre véhicule  
était votre outil de travail,  
nous vous offrons les avantages  
et les protections que vous recherchez !

# SPINELLI TOYOTA LACHINE VOUS OFFRE LE PROGRAMME EXCLUSIF POUR LES TAXIS



- Applicable sur tous les modèles Toyota
- Rabais supplémentaire pour les taxis au département de service Toyota Lachine
- Approbation de crédit rapide
- Contactez-nous pour la liste complète des avantages



## PRIUS V 2013

## CAMRY 2013

MAINTENANT DISPONIBLE  
EN VERSION HYBRIDE



Contact :  
Paul Noory, gérant des ventes  
Courriel : paul.noory@spinelli.com

561, boul. Saint-Joseph  
514 634-7171  
spinellitoyota.com

 **TOYOTA**  
**SPINELLI**  
Lachine

## Lettres patentes, paramunicipale et élections

**L**e 28 novembre dernier, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) ainsi que le lieutenant-gouverneur signaient l'émission de lettres patentes permettant de constituer l'organisme à but non lucratif destiné au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi : la paramunicipale Bureau du taxi de Montréal (BTM).

Les officiers provisoires du conseil d'administration de la société paramunicipale nommés l'été dernier, sont au nombre de sept (7), un (1) élu et six (6) fonctionnaires de la Ville. Avec comme président, M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif. Leur rôle est de veiller de façon impartiale à la constitution de la nouvelle société qui va être en activité en 2013. Leur premier mandat est de déclencher les élections pour les représentants de l'industrie du taxi. Un avis d'élection en date du **22 février 2013** a été envoyé par le greffier de la Ville à tous les chauffeurs de taxi, à tous les propriétaires de permis de taxis et de permis de limousine ainsi qu'aux intermédiaires en service de taxi.

### Pourquoi des élections ?

Pour élire les membres de l'industrie que vous voulez comme représentants au conseil d'administration du BTM.

### Qui fera partie du conseil d'administration ?

La société BTM sera administrée par un conseil d'administration de onze (11) membres dont le mandat prévu est de deux ans. Le conseil est constitué de la façon suivante :

sept (7) membres nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal, soient :

- trois (3) membres, dont l'un en est le président parmi les élus siégeant aux conseils municipaux, d'arrondissements ou d'agglomération de la Ville ;
- trois (3) membres représentant la clientèle de l'industrie du transport par taxi de l'île de Montréal, dont un représentant de la clientèle à mobilité réduite et un représentant la clientèle corporative ;
- un (1) membre représentant l'industrie touristique.

quatre (4) membres élus par leurs pairs, soit :

- un (1) représentant des titulaires de permis de chauffeur ;
- un (1) représentant des propriétaires de taxi en service régulier ou restreint ;
- un (1) représentant des propriétaires en services de limousine ;
- un (1) représentant des intermédiaires de services de taxi.

### Quand auront lieu les élections ?

Le processus d'élection va prendre environ trois mois après l'avis d'élection du 22 février, soit du **3 au 23 mai 2013**.

### Comment se fera le vote ?

La votation s'effectue par la poste et le vote est secret.

### Qu'est-ce que je dois faire pour voter ?

Vous devez être inscrit sur la liste électorale de l'une des quatre catégories de permis.

La personne morale (compagnie) titulaire d'un tel permis exerce ses droits par l'entremise de son représentant désigné à cette fin par résolution de son conseil d'administration. Le nom du représentant est accolé à celui de la personne morale sur la liste électorale. Pour que la personne morale soit inscrite sur la liste électorale, la résolution désignant son représentant doit avoir été reçue par le greffier avant le **14 mars 2013**. Toute personne titulaire de plus d'un permis d'une même catégorie n'est inscrite sur la liste électorale de cette catégorie qu'une seule fois.

### Est-ce que je peux présenter ma candidature ?

Un électeur inscrit sur la liste électorale est éligible à être candidat dans sa catégorie de permis. Toute personne qui est inscrite comme électeur de plus d'une catégorie ne peut se présenter à titre de candidat que pour l'une d'entre elles.

Pourquoi des élections ?

Qui fera partie du conseil d'administration ?

Qu'est-ce que je dois faire pour voter ?



► **Comment vont se dérouler les élections?**

Sous la responsabilité du greffier de la Ville de Montréal, l'élection des membres du conseil d'administration du BTM se déroulera selon les étapes suivantes.

**Avis d'élection**

L'avis d'élection du **22 février 2013** a été envoyé par la poste, il est accompagné de la procédure. Cet avis contient les mentions suivantes:

- les postes de membres qui sont ouverts aux candidatures;
- les coordonnées de la personne à qui une personne morale titulaire d'un permis doit transmettre sa résolution désignant son représentant aux fins du vote, ainsi que la date limite de transmission;
- les lieux, jours et heures où toute déclaration de candidature doit être produite;
- les coordonnées des personnes habilitées à recevoir toute déclaration de candidature;
- le fait que s'il y a plus d'un candidat à un poste, un scrutin sera tenu pour élire un candidat;
- le mode de scrutin par la poste et la période de scrutin soit:
  - la date à laquelle seront expédiés les bulletins de vote;
  - la date et l'heure de la clôture du scrutin;
- les coordonnées du greffier ou des personnes désignées par lui à cet effet.

Le fait que s'il n'y a qu'un seul candidat à un poste, celui-ci est élu par acclamation.

**Constitution des listes électorales**

Le greffier dresse les listes d'électeurs habilités à voter à partir des données du BTR.

**Déclaration de candidature**

Pour être éligible, il faut être détenteur d'un permis valide à Montréal en date du **14 mars 2013**. Toute personne admissible peut poser sa candidature à un seul poste à la fois, en produisant une déclaration de candidature auprès du greffier, à l'aide du formulaire prévu à cet effet. La déclaration de candidature est, sous peine de rejet, produite au bureau du greffier, aux jours et heures d'ouverture du bureau, sur rendez-vous.

**Que dit la déclaration de candidature?**

La déclaration de candidature mentionne le nom du candidat, sa date de naissance, son adresse et le poste auquel il pose sa candidature, et comprend une attestation, appuyée de sa déclaration solennelle, de son éligibilité. La déclaration doit mentionner le numéro de permis qualifiant le candidat. La déclaration de candidature d'un représentant d'une personne morale doit mentionner qu'il est le candidat de cette personne morale et être accompagnée de la résolution du conseil d'administration de la personne morale le désignant à ce titre. Toute déclaration doit être signée par le candidat.

La déclaration de candidature doit aussi comporter les signatures d'appui de titulaires de permis. Selon la catégorie, le nombre de signatures varie comme suit:

Quand auront lieu les élections?

Que dit la déclaration de candidature?

Il est impératif que tous les chauffeurs et propriétaires s'assurent que les coordonnées contenues dans la base de données du BTR soient à jour en date du **14 mars 2013**.

# ramunicipale

Catégories	Nombre de signatures
Les titulaires de permis de chauffeurs	50
Les titulaires de permis de propriétaire de taxi	25
Les titulaires de permis de propriétaire de limousine	10
Les titulaires de permis d'intermédiaire en services de taxi	2

La déclaration de candidature doit être accompagnée d'une pièce d'identité avec photo. La pièce d'identité doit être l'une des pièces suivantes :

- carte d'assurance maladie ;
- permis de conduire ;
- passeport canadien ;
- certificat de statut d'Indien ;
- carte d'identité des Forces armées canadiennes.

**Comment se fera le vote ?  
Comment se dérouleront les élections ?**

#### Quelle est la période de scrutin ?

Le greffier procède à l'envoi des bulletins de vote aux candidats au plus tard le **3 mai 2013**. La période de scrutin s'échelonne à compter du lendemain où les bulletins de vote ont été expédiés aux électeurs jusqu'à 16 heures le jour de clôture du scrutin. Au plus tard, le **3 mai 2013**, le greffier transmet à chaque

électeur la trousse de l'électeur qui comprend les instructions pour voter et le bulletin de vote.

#### Bulletin de vote

Les bulletins de vote certifiés par le greffier indiquent :

- le poste concerné ;
- le nom de chaque candidat, son prénom précédant son nom de famille ;
- le cas échéant, le nom de la personne morale, sous la mention du nom du candidat ;
- un espace destiné à recevoir la marque de l'électeur en regard des mentions relatives à chaque candidat.

**Est-ce que je peux présenter ma candidature ?  
Quelle est la période de scrutin ?**

Ne peuvent être éligibles à un poste de membre :

- une personne employée au Bureau du taxi et du remorquage (BTR), de la Société de transport de la Ville de Montréal (STM), ou une Ville située sur le territoire de l'île de Montréal ou un élu de la Ville de Montréal ou d'une Ville située sur le territoire de l'île de Montréal ;
- une personne qui ne remplit pas les exigences prévues par la loi et les règlements concernant le transport par taxi ou contrevient aux présentes dispositions.

► **Comment se déroule le vote ?**

L'électeur marque le bulletin dans l'espace réservé au candidat de son choix et l'insère dans l'enveloppe identifiée à cet effet. Il doit joindre également dans l'enveloppe-réponse :

- une photocopie du permis qui le qualifie comme électeur ;
- une photocopie d'une pièce d'identité qui comporte sa signature.
- et la déclaration de l'électeur.

L'électeur peut envoyer l'enveloppe-réponse par la poste ou la déposer à l'adresse mentionnée dans l'avis d'élection. L'enveloppe-réponse doit avoir été reçue par le greffier pendant la période de scrutin, c'est-à-dire **au plus tard à 16 heures, le 23 mai 2013.**

**Comment s'effectue le dépouillement des votes ?**

Le dépouillement et le recensement des votes auront lieu le **24 mai 2013 au 2060, rue Dickson à Montréal** par du personnel électoral nommé par le greffier. Le dépouillement se fait en présence des candidats qui désirent y assister ou de leurs représentants. Dès que le recensement des votes est terminé, le greffier annonce les résultats aux candidats et représentants présents. En cas d'égalité, le greffier effectue un tirage

au sort pour déterminer lequel des candidats est élu ; le tirage au sort a lieu en présence des candidats concernés ou de leurs représentants qui désirent y assister.

**Quand les résultats seront-ils connus ?**

Le greffier proclame élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix ou, en cas d'égalité, le candidat que le sort favorise. La proclamation d'élection est faite au moyen d'un écrit signé par le greffier qui mentionne la date de la proclamation, le nom et l'adresse du candidat élu et le poste auquel il a été élu. Le greffier transmet au Bureau un avis qui mentionne le candidat élu à chaque poste. Il donne également avis à cet effet sur le site Internet du BTR et sur celui du greffier de la Ville de Montréal.

**Éléments de déontologie**

Le vote est secret, nul ne peut chercher à savoir pour quel candidat une personne compte voter ou a voté. En second lieu, tout le personnel qui travaille pour le BTR, la Société de transport de Montréal, la Ville de Montréal ou une Ville située sur le territoire de l'île de Montréal doit faire montre d'une neutralité absolue à l'égard des candidats, que ce soit sous forme d'appui, d'assistance ou autrement. Les installations et équipements du BTR ne doivent en aucun cas servir aux fins électorales d'un candidat.

Comment se déroule le vote ?

Comment s'effectue le dépouillement des votes ?

Quand les résultats seront-ils connus ?



**Dates importantes à retenir**

<b>22 février 2013</b>	○ Réception des <b>avis d'élection</b> transmis par la poste par le greffier de la Ville de Montréal
<b>13 mars 2013</b>	○ Dernière journée pour la mise à jour des coordonnées des électeurs (adresse postale) dans la base de données du Bureau du taxi
<b>14 mars 2013</b>	○ Date limite pour la réception par le greffier de la <b>résolution d'une personne morale</b> désignant son <b>représentant</b> pour fins de vote ou pour être son <b>candidat</b> en son nom
<b>8 au 20 avril 2013</b>	○ L'électeur qui veut se porter <b>candidat</b> devra compléter un <b>bulletin de mise en candidature</b> et prendre rendez-vous pour déposer son bulletin auprès du greffier
<b>3 mai 2013</b>	○ Au plus tard le 3 mai : transmission de la <b>trousse d'électeur</b> contenant tout le matériel et les informations nécessaires à voter
<b>3 au 23 mai 2013</b>	○ <b>Période de vote par la poste.</b> <i>Tous les bulletins de vote devront avoir été reçus par le greffier avant 16 h le 23 mai 2013</i>
<b>24 mai 2013</b>	○ <b>Dépouillement des votes</b> à compter de 9 h 30 au bureau du greffier
<b>3 juin 2013</b>	<b>Entrée en fonction des candidats élus</b>





# Sécurité des chauffeurs: une priorité

La sécurité des chauffeurs étant une préoccupation constante du BTR, celui-ci participe aux recherches effectuées dans ce domaine afin de définir les mesures permettant de diminuer les risques de dangerosité du métier. Aux États-Unis, le nombre d'homicides est plus élevé pour ce métier que pour tout autre corps de métier confondu. Les conclusions d'une importante étude américaine réalisée par madame Cammie Chaumont Menéndez, Ph. D., chercheuse dans une agence gouvernementale nationale, viennent donner des pistes de solution. Le BTR attendait la conclusion de cette étude pour aller de l'avant avec des recommandations.

Cette étude réalisée sur le territoire américain intitulée *Taxi cab driver safety as a public health issue* met en lumière le fait que la violence et les agressions subies par les chauffeurs sont une cause importante de blessures mortelles en milieu de travail. Les secteurs d'activité analysés sont le commerce au détail, les services de sécurité et le service de transport dont fait partie le taxi. L'équipe de chercheurs a analysé les agressions répertoriées entre 1997 et 2010, et dresse le portrait suivant:

- près de 8 700 homicides reliés sur le lieu de travail ont été enregistrés;
- 80 % des victimes sont des hommes;
- 80 % ont été atteints par balle;
- au moins 40 % de ces actes avaient pour motif le vol.

## Pourquoi les chauffeurs sont-ils plus victimes de violence?

Les facteurs de risque pour les chauffeurs de taxi font partie de la quotidienneté du métier, ils sont liés aux éléments suivants:

- échange d'argent avec les clients;
- travail seul ou en petits groupes;
- travail de nuit et très tôt le matin;

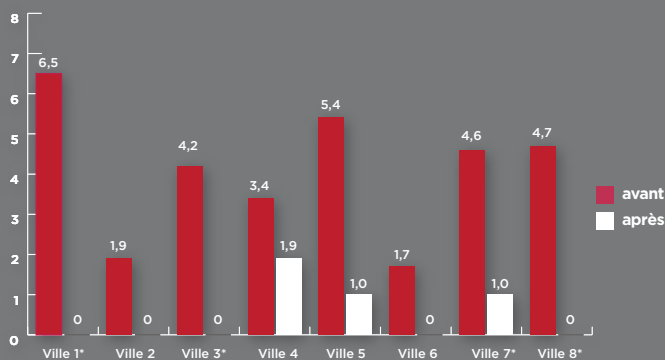
- travail dans les secteurs de criminalité;
- travail dans des secteurs à risque, comme les zones de bars et de clubs;
- présence d'objets personnels de valeur sur le chauffeur.

Pour prévenir les agressions, de nombreuses villes américaines ont mis en place de l'équipement de sécurité comme les caméras, les cloisons (partitions) et un système d'alerte de type GPS. L'étude de madame Menéndez porte sur la comparaison entre les résultats liés au choix de la cloison et de la caméra, elle s'est faite à travers les États-Unis dans des villes de plus de 250 000 habitants et ayant un nombre suffisant de permis de taxis. Le tableau 1 ci-dessous montre l'évolution de la situation avant et après l'installation de caméras. La diminution des homicides est évidente et chute de façon drastique: une diminution du taux de crime de 94 %. Ce sont les villes qui doivent imposer la réglementation ou les compagnies qui doivent intégrer celle-ci dans leur politique.

## Conclusion

Les résultats de l'étude sont préliminaires. Cependant, il en ressort un premier constat: le métier de chauffeur de taxi est dangereux. Au fil des années, les cloisons n'ont pas permis d'enregistrer des baisses significatives de la criminalité envers les chauffeurs de taxi. Par contre, la présence d'une caméra à bord du véhicule a donné des résultats étonnants: aucun homicide dans les quatre grandes villes importantes de l'échantillon. La caméra semble être un excellent moyen dissuasif. L'installation de caméras jumelée avec des procédures administratives pour améliorer les conditions de travail comme l'instauration de système de paiement sans échange d'argent, ainsi que des mesures de prévention (*Safety training*) apparaissent comme des solutions prometteuses.

**Homicides de chauffeurs de taxi dans les villes munies de caméra**  
Avant et après l'installation (revue de presse)



\* Indique les villes où la pose de caméra est obligatoire

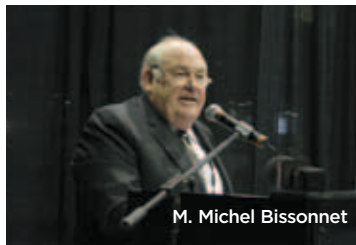
Le chiffre au-dessus de la colonne indique le taux moyen d'homicides de chauffeur de taxi par 10 000 taxis enregistrés

tableau 1

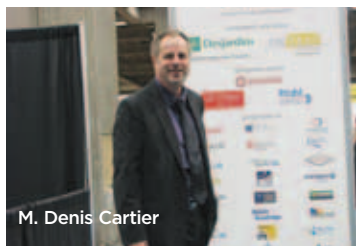
Les données similaires sur les villes canadiennes sont inexistantes, cependant les résultats de l'étude s'appliquent aux villes canadiennes. Montréal a participé à l'étude par l'entremise de Maurizio D'Elia, conseiller en planification, section de la recherche et planification du SPVM.

Madame Cammie K. Chaumont Menéndez est épidémiologiste, chercheuse postdoctorante au Department of Health and Human Services Centers for Disease Control and Prevention National Institute for Occupational Safety and Health 1095 Willowdale Road MS 1811 Morgantown, WV 26505 USA

# Un succès!



M. Michel Bissonnet



M. Denis Cartier



M. Dory Saliba



M. Mario Sabourin et M<sup>me</sup> Lilia Ghariani

**P**remier événement de genre à Montréal, Salon Taxi 2012 s'est ouvert avec le mot de bienvenue de M. Michel Bissonnet du comité exécutif de la Ville de Montréal. Un franc succès. L'achalandage en témoigne.

- 2 500 visiteurs.
- Plus de 1 200 chauffeurs ont suivi une formation sur les lieux.

Les organisateurs remercient chaleureusement les participants ainsi que les partenaires, fournisseurs et exposants sans qui cet événement n'aurait pu se tenir. Les principaux partenaires: FinTaxi et Desjardins. Le Salon a permis d'offrir des services et des produits de qualité aux visiteurs. C'est aussi à cette occasion que le programme de formation continue a été lancé. Des cours, obligatoires pour le renouvellement du permis, étaient offerts sur les lieux. La mise à jour des fichiers des chauffeurs les ayant suivis s'est effectuée sans qu'ils aient à se présenter au BTR, les attestations apparaissent à leurs dossiers. Des plus efficaces! Par ailleurs, les conférences offertes ont ciblé les problématiques que vit l'industrie, nous en faisons un bref compte-rendu ci-dessous.

Le BTR est particulièrement heureux de cette initiative de l'industrie. De nombreux chauffeurs se sont présentés au kiosque du BTR disant être contents de pouvoir rencontrer les inspecteurs dans un environnement différent. Une atmosphère d'échange fructueux!

## Autre belle initiative

Une annonce d'importance a également été faite concernant le lancement du coupon *SOS Taxi*, un service qui s'adresse aux personnes à mobilité réduite se retrouvant en situation d'urgence. Les organismes concernés par cette clientèle vont distribuer 5 000 coupons, une collaboration avec RUTA de Montréal et l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce service vient répondre à des besoins exprimés depuis plusieurs années par les personnes handicapées de la région montréalaise. Une campagne financée par Taxi Para-Adapté.

## Les conférences

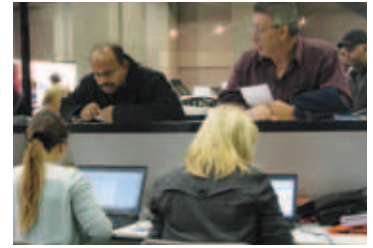
Les exposés visaient à répondre aux préoccupations des travailleurs de l'industrie du taxi.

- **Le taxi au Québec: la source de vos obligations à titre de chauffeur propriétaire**, par Jacques Carpentier, avocat. Le taxi au Québec est une industrie hautement réglementée tant pour les chauffeurs que pour les propriétaires. La conférence brossait un portrait de la nature et de la source de ces obligations et de l'importance d'en tenir compte.
- **La sécurité des chauffeurs de taxi**, par Cammie Chaumont Menéndez, Ph. D. Spécialiste américaine en matière de sécurité des chauffeurs de taxi, la conférence de madame Chaumont Menéndez a été très courue. Nous en retraçons les principaux points à la page 17 du présent numéro.
- **L'écoconduite pour chauffeurs de taxi**, par Bernard Lamonde, économiste, M.A. Cette conférence a présenté un nouveau style de conduite qui permet de réduire la facture de carburant. Ce thème fait également l'objet d'une formation spécifique.
- **La commission des transports du Québec: un acteur incontournable pour l'industrie du transport par taxi**, par Guy Mailhot. Directeur du développement stratégique et des communications à la Commission des Transports du Québec, M. Mailhot a dressé un portrait de l'encadrement du transport par taxi au Québec.
- **Intervention du ministère des Transports du Québec auprès de l'industrie du taxi**, par France Dompierre, directrice du transport terrestre des personnes. Présentation des principales interventions du ministère auprès de l'industrie.
- **La fiscalité de l'industrie du taxi**, par Robert McLaughlin, CA, fiscaliste. Conférence qui s'est intéressée à l'imposition du titulaire du permis de propriétaire, aux transactions relatives aux permis, au régime de taxes, à la consommation, ainsi qu'à l'importance de la planification fiscale.

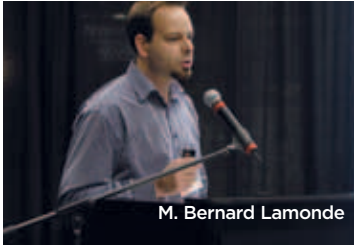
Salon Taxi 2013 est déjà en préparation, de nombreux prix et concours seront proposés. Les organisateurs communiqueront les détails au cours de l'année. *Taxi Le Journal* vous tiendra informés!



M. Jacques Carpentier



M<sup>me</sup> Cammie Chaumont Menéndez



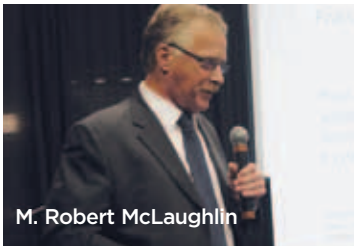
M. Bernard Lamonde



M. Guy Mailhot



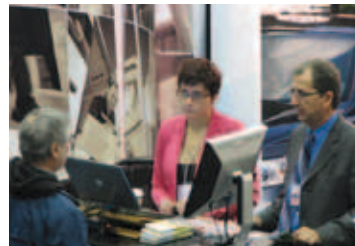
M<sup>me</sup> France Dompierre



M. Robert McLaughlin

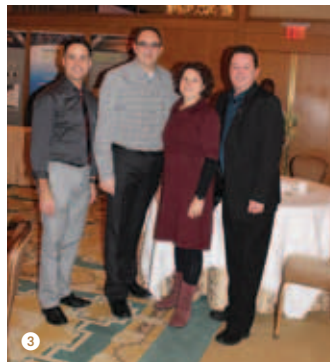
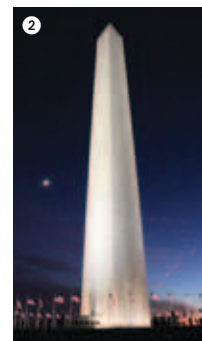


M. Serge Masse (à gauche)



## IATR 2012 Conférence à Washington

Le BTR a participé à la dernière conférence de l'*International Association of Transportation Regulators (IATR)* qui a eu lieu en novembre dernier à Washington. Christian Bisson du MTQ ainsi que Pierre Desjardins accompagnaient Benoit Jugand du BTR. Les grands thèmes abordés : la sécurité des chauffeurs (voir article page 17) et les problèmes liés aux applications mobiles concernant le taxi et les compagnies qui contournent la réglementation. Un fléau aux États-Unis qui nuit grandement à l'industrie du taxi. Soulignons que le BTR est membre du comité international qui se penche sur cette question. La délégation a également participé à une séance de représentations auprès des sénateurs du Congrès américain afin de soutenir les efforts des collègues américains concernant la vérification des antécédents judiciaires des chauffeurs de taxi, domaine dans lequel le Québec fait bonne figure.



1 Représentation auprès des sénateurs du Congrès américain pour la vérification des antécédents judiciaires des chauffeurs.

2 Washington Monument, obélisque construite en l'honneur de George Washington.

3 Christian Brisson (MTQ), Benoit Jugand (BTR) et Pierre Desjardins (STM) accompagnés de Véronique Vanberg (représentant la Belgique),

4 Atelier sur les applications mobiles concernant le taxi.



## Projet pilote Le MV-1, un taxi pour tous

À l'heure où la demande en transport pour les personnes ayant des limitations augmente, le MV-1 fait son apparition sur

le marché québécois, un véhicule accessible universel. Quelques caractéristiques : intérieur spacieux, confortable et rampe d'accès intégrée. Ce prototype a été conçu avec la participation des propriétaires de permis

de taxi, de compagnies de taxi et de chauffeurs. D'ici quelques semaines, il sillonnera les routes de Montréal, Laval et Longueuil aux fins de démonstration afin de recueillir commentaires et impressions de la clientèle et des chauffeurs. Présentement offert sur le marché, le véhicule répond aux besoins du transport personnel et commercial.

Un projet en partenariat des sociétés de transport de Montréal, Laval et Longueuil. Pour plus d'information, contacter Denis Cartier au 514 924-9521 ou par courriel à [decartier@mv1canada.com](mailto:decartier@mv1canada.com).

**général  
taximètre inc**

1258, Laurier Est  
Montréal • Québec • H2J 1H1

Tél. : (514) 523-2681  
Fax. : (514) 523-0113

Vente et réparation  
de taximètres

Installation de taximètres  
et radios

Fabrication de lanternons

Général Taximètre Inc. est  
mandataire de la CTQ

**NOUVEAU**

Taximètre Pulsar, Silent 610  
Lumitronic N-G

Installation de support pour vélo

Lanternon aimanté

Installation  
d'attache-  
remorque



# RACONTEZ MONTREAL

265, rue Saint-Jacques Ouest

Déposer un client rue Saint-Jacques, c'est pénétrer dans l'histoire de Montréal, au cœur du quartier des affaires du Canada, dont Montréal a été longtemps la métropole. La rue abritait alors plusieurs grandes banques canadiennes. Par exemple, au 265 Ouest, le siège social de la Banque Impériale de Commerce, anciennement *Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC)*. Un édifice impressionnant de cinq étages en granit gris provenant d'une entreprise de Stanstead dans les Cantons-de-l'Est renommée pour la qualité de la pierre. L'édifice est érigé entre 1907 et 1909, un chantier important pour l'époque. Il s'agit de doter Montréal d'un site prestigieux pour la banque torontoise. On ne lésine pas sur les matériaux, bois massif et marbre vont recouvrir les planchers et comptoirs. Une architecture monumentale qui témoigne de la vigueur des affaires et qui affirme le prestige de la banque. Un immense portique évoquant la Rome antique accueillait le visiteur jusqu'en 2010. L'édifice a même abrité la célèbre *White Star Line*, compagnie qui vendait les billets pour le très luxueux paquebot *Titanic*.

Après plus de 100 ans comme institution bancaire et classé par le ministère de la Culture en octobre dernier, l'édifice est vendu et entreprend



une nouvelle vocation : le théâtre St-James. Propriété d'un homme d'affaires montréalais qui aime le théâtre, l'édifice sera réaménagé pour présenter des spectacles et des expositions. La rue Saint-Jacques, un patrimoine commercial unique!

Une information qui devrait plaire à vos clients.

## PROGRAMME TAXI PRIVILÈGE

L'assurance Taxi haut de gamme qui s'adapte parfaitement à vos besoins et à vos attentes

- ✓ Les propriétaires de taxi et leur famille
- ✓ Les chauffeurs de taxi
- ✓ Les dirigeants et employés des entreprises de taxi

### PROTECTION GLOBALE



Taxi



Activité professionnelle



Habitation



Auto personnelle



VR



Animal de compagnie

- En quelques minutes seulement, recevez votre soumission sur mesure.
- Ligne téléphonique dédiée au programme Taxi privilège
- Le financement de prime, c'est notre spécialité. Demandez des renseignements!

SERVICE D'INDEMNISATION À L'INTERNE!  
5 JOURS GARANTIS

NOUVEAUTÉ! FRANCHISE DÉCROISSANTE



CONTACTEZ-NOUS  
1 800 567 5046

f : 514 766 7270  
taxi@elco.ca  
ELCO.CA



# Les applications gratuites se multiplient

## Athènes: *Taxibeat*

Attribuer une note aux taxis

L'application *Taxibeat* révolutionne la façon de commander un taxi. Sur son *smartphone*, le client visualise les voitures à proximité et sélectionne celle dont il a besoin en fonction de la distance, des services disponibles à bord (siège pour bébé, accès handicapés, animaux domestiques, WiFi, etc.) ou de la note attribuée par des clients qui ont déjà eu recours au même chauffeur. La course complétée, le client peut ajouter une note au dossier de celui-ci selon la qualité du service reçu. Le service est disponible à Paris, São Paulo, Rio, Bucarest et Oslo. Cependant, étant donné sa popularité, cette liste devrait s'allonger assez vite.



Étant donné que le client connaît l'identité du chauffeur et vice-versa, l'application procure sécurité et promesse de qualité. Certains chauffeurs, réticents à travailler le soir ou la nuit, envisagent maintenant ces plages horaires comme possibles, étant donné la diminution des risques que procure cette technologie. De même, les femmes se sentent plus en sécurité en recourant aux services d'un taxi dont elles connaissent l'identité du chauffeur.

Les chauffeurs pouvant être notés, la qualité du service s'en ressent. Nikos Drandakis, le fondateur, dit qu'à Athènes où son application est d'usage courant, les chauffeurs de taxi sont devenus beaucoup plus courtois. Ils descendent même pour ouvrir la porte à leurs clientes dans l'espoir de se faire bien noter.

*Taxibeat*, une application qui favorise le professionnalisme. Quand sera-t-elle disponible à Montréal?

Source: <http://www.deplacementspros.com>

## Londres: *CabWiFi*

WiFi dans les taxis

À compter de mars prochain, les célèbres taxis noirs londoniens intégreront un service d'accès au réseau WiFi. La navigation sera gratuite pendant quinze minutes, comprenant la diffusion d'une annonce publicitaire. Dans un premier temps, *Eyetease Limited*, le fournisseur, implante le service *CabWiFi* dans un millier de véhicules. Le service s'étendra par la suite.

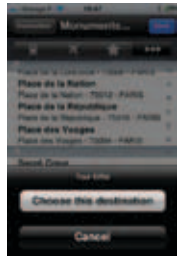


Source: *Voyagesaffaires*

## Paris: *Taxiloc*

Un guide touristique et plus

L'application permet de trouver un taxi et de communiquer avec le chauffeur dans sa langue. Actuellement, cinq langues sont disponibles: français, anglais, espagnol, italien et allemand. Sous peu, s'ajouteront le japonais, chinois, russe, portugais... Plus de 2 000 points d'intérêt sont également répertoriés: lieux touristiques, gares, aéroports, musées, monuments, théâtres, restaurants, événements sportifs, etc. Les touristes n'ont plus à connaître les adresses, ils se laissent guider par *Taxiloc*. Pour plus de sécurité, l'application ne propose que les chauffeurs de taxi enregistrés à la préfecture.



Source: *Taxiloc*

**GINGRAS TAXIMÈTRE-CELLUBEL COMMUNICATIONS INC.**

5844 des Écores, #100, Montréal (Québec) H2G 2J1  
 ☎ 514-272-3924 / fax 514-277-2656 / sans frais 1-877-272-3924

Contrat de service disponible sur la majorité des modèles de radio

Nous réparons et installons toutes marques de compteurs et de radios. Venez nous rencontrer!

Taximètre NG de Garvín électronique  
 Garantie de deux ans pièces et main d'œuvre



Radio Kenwood  
 TK-7102  
 TK-7160  
 TK-8102  
 TK-8160



Garantie deux ans pièces et un an sur main-d'œuvre

Dome A-11 et dome VISA disponibles  
 Mandataire de la CTQ (validation)

**NOUS SOMMES 8 A VOTRE SERVICE!**

## TOURISME À MONTRÉAL

# Un été record!

**P**lus de 1,5 million de chambres d'hôtel ont été louées à Montréal entre juin et août dernier, la meilleure saison depuis dix ans. Un record, selon le ministère du Tourisme. Malgré les appréhensions liées à la hausse du prix de l'essence et au tumulte étudiant, soleil et température exceptionnelle étaient au rendez-vous. Ce qui a fait fracasser les taux d'occupation dans les hôtels de la métropole, soit 130 000 chambres de plus que la moyenne depuis dix ans. Par contre, le mois de juillet a enregistré une baisse par rapport à l'année dernière, ce qui vient assombrir quelque peu ce beau résultat. Qui dit chambre d'hôtel dit déplacement en taxi. Montréal reçoit entre 600 000 et 800 000 congressistes par année. Ils proviennent des quatre coins du monde et apprécient notre culture nord-américaine francophone, nos musées et particulièrement notre cuisine. Montréal est reconnue comme une ville festive, ouverte et sécuritaire.

Montréal a été classée 10<sup>e</sup> ville universitaire au monde par la firme britannique QS qui a publié le 30 mars dernier un classement international — *Best Students Cities in the World 2012 ranking* — sur les meilleures villes universitaires du globe. C'est peut-être ce qui lui donne son caractère jeune et dynamique. Montréal se classe 1<sup>er</sup> au Canada, 2<sup>e</sup> en Amérique du Nord et 10<sup>e</sup> au monde, surclassant des villes comme Barcelone, Tokyo, New York et Amsterdam. Se retrouver aux côtés de villes comme Paris, Londres et Boston est une situation privilégiée. Les critères retenus par la firme QS: villes de plus de 250 000 habitants, nombre d'étudiants,



nombre d'étudiants internationaux, qualité et coût de la vie. L'avis d'employeurs locaux et internationaux sur la valeur des diplômés universitaires de la ville a aussi pesé dans la balance. QS décrit Montréal comme une ville se distinguant par sa culture hybride, sa créativité, sa qualité de vie. Sans oublier qu'elle a été désignée ville UNESCO de design. De quoi être fier de notre ville!

## Validation, Installation, Réparation

- Taximètre-
- GPS-
- Lanternon-
- Publicité-
- Radio-
- Recouvrement de tapis en vinyle-



6145, boul. De Maisonneuve O.  
Montréal (Québec) H4A 2A3

Tél.: (514) 419.5858

[metterall@gmail.com](mailto:metterall@gmail.com)

# OBJETS PERDUS

## « Vous n'auriez pas trouvé par hasard... »

Chaque année, les chauffeurs rapportent nombre d'objets oubliés dans leurs taxis. Les clients, en déplacement, ont la tête ailleurs et commettent des étourderies incroyables. Par chance, de bons samaritains honnêtes parent à leurs distractions.

### Un oubli funeste

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier vers 19 heures, un homme prend un taxi à l'angle des rues Jeanne-Mance et Sherbrooke à Montréal pour se rendre à Saint-Lambert, via le pont Jacques-Cartier. Le client, qui revient d'un long voyage à l'étranger, a beaucoup de bagages. En débarquant de la fourgonnette, il laisse par mégarde un sac à dos noir sur la banquette qui contient une urne renfermant les cendres de son meilleur ami qu'il rapatrie. En plus de l'urne en bois laqué vert déposée dans une pochette bleue, le sac contient des effets personnels, dont le portefeuille du défunt. Constatant son oubli, le client lance un appel à tous, le service funéraire étant prévu pour le samedi suivant. Les cendres sont essentielles pour que la famille puisse faire son deuil.

Branle-bas de combat pour retrouver l'urne! Le BTR contacte les intermédiaires de service, affiche un message sur les écrans numériques de la salle d'attente et ajoute une capsule sur son site Internet. Finalement, en fin d'après-midi, un chauffeur rapporte le sac et son précieux contenu à la maison. Ouf!

Merci à tous ceux qui ont collaboré à cette saga!

### L'équipe du BTR

### Un sac contenant 1,1 million

Sia Ka Tian, 70 ans, ne croyait pas avoir retrouvé une telle somme quand il a découvert un sac rempli de billets de mille dollars sur la banquette arrière de son véhicule. « J'étais certain qu'il y avait au moins 200 000 dollars », a-t-il raconté au quotidien singapourien *The Straits Times*. Mais une fois le butin ramené au service des objets perdus de sa société de taxis, ses collègues ont compté 1,1 million de dollars. « Peu m'importe l'argent. Ça ne m'appartient pas. Alors qu'est-ce que j'en ferais? », a expliqué le septuagénaire, chauffeur de taxi depuis 31 ans. Le couple thaïlandais propriétaire du sac, qui avait signalé la perte, a versé au chauffeur une récompense dont le montant n'a pas été précisé.

Ce n'est pas la première fois que l'honnêteté des Singapouriens est établie. En 2009, un chauffeur de taxi avait également rendu à ses propriétaires des lingots d'or d'une valeur de 377 000 dollars.



## Financement Taxi

### NE LAISSEZ PAS FUIR LA CLIENTÈLE!

Un service de qualité courtois et personnalisé pour les gens de l'industrie du Taxi

- Financement et refinancement de permis de taxi et équipements
- Assurances vie, invalidité ainsi que protections personnalisées
- Offre du programme Solution Libre-Affaires de Visa Desjardins
- Offre promotionnelle sur hypothèque résidentielle et multi-logements
- Stratégies d'épargne adaptées à vos besoins : REER, REE, CELI et autres...
- Réponse rapide en 48 heures



**Yousef Lachhab, BAA**  
Directeur de comptes  
Plus de 10 ans d'expérience chez Desjardins  
Poste 228

**(514) 935-1123**  
**Prenez un rendez-vous!**

**Marie-Michèle Poulin**  
Adjointe service taxi  
Poste 130



## Desjardins

**Caisse du Quartier de Saint-Henri**  
4545, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec)  
H4C 1S3





# Principaux chantiers île de Montréal janvier, février et mars 2013

## Île de Montréal

### Échangeur Turcot

(autoroutes 15, 20 et 720) – MONTRÉAL

*Poursuite des travaux d'entretien et de réparation de l'échangeur Turcot*

- Fermetures complètes de bretelles de nuit ou de fin de semaine
- Entraves partielles ou complètes de nuit d'accès aux autoroutes et sur le réseau municipal

*Travaux en continu*

### Échangeur Décarie

(autoroutes 15 et 40) – MONTRÉAL

*Réaménagement de la partie nord de l'échangeur Décarie*

- Fermeture de la bretelle menant de la voie de desserte de l'autoroute 40 (chemin de la Côte-de-Liesse) en direction ouest aux boulevards Marcel-Laurin et Décarie depuis la fin décembre pour environ six mois
- Fermeture complète du boulevard Décarie en direction sud à la hauteur de la rue Saint-Louis pour environ six mois à compter de la semaine du 21 janvier 2013
- Fermeture partielle (une voie fermée sur trois) d'un court tronçon du boulevard Marcel-Laurin en direction nord (au sud de la voie ferrée) pour environ six mois à compter de la semaine du 21 janvier
- Fermeture de l'accès au boulevard Décarie en direction nord en provenance de l'autoroute 15 (Décarie) pour environ un an à compter de la semaine du 21 janvier 2013
- Fermetures occasionnelles de nuit de l'autoroute 40
- Fermetures occasionnelles de nuit des voies de desserte
- Fermetures partielles ou complètes de rues municipales avec voie de détour ou déviation
- Fermetures occasionnelles de nuit ou de fin de semaine de rues municipales

*Travaux en continu*

### Échangeur Dorval

(autoroutes 20 et 520) – DORVAL

*Réaménagement de l'échangeur Dorval*

- Fermeture partielle (une voie fermée sur trois) de l'autoroute 20 en direction ouest entre la 55<sup>e</sup> Avenue et la sortie n° 56 – Aéroport P.-E.-Trudeau / Autoroute 520 EST / Av. Dorval – Jusqu'à la mi-juin
- Fermeture partielle (une voie fermée sur deux) de l'autoroute 520 en direction ouest entre la sortie n° 1 – Aéroport P.-E.-Trudeau / Av. Cardinal et l'autoroute 20 – Jusqu'en août 2013
- Fermeture complète de l'autoroute 520 en direction est entre la sortie Michel-Jasmin et l'entrée suivante (détour par l'avenue Michel-Jasmin) – Jusqu'en août 2013
- Fermetures occasionnelles de nuit des autoroutes 20 ou 520
- Entraves occasionnelles sur le réseau municipal avec chemins de détour ou de déviation

*Travaux en continu*

### Autoroute 15 –

**Pont Médéric-Martin/boulevard Cartier MONTRÉAL/LAVAL**

*Reconstruction du pont d'étagement du boulevard Cartier au-dessus de l'autoroute 15 à Laval et réfection du pont Médéric-Martin*

- Fermetures partielles de nuit de l'autoroute 15 (des Laurentides)

*Travaux en continu (autres entraves à venir à compter du printemps)*

### Autoroute 25 – Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine – MONTRÉAL

*Réfection de l'éclairage du tunnel*

- Fermetures partielles (deux voies fermées sur trois) de nuit du tunnel dans les deux directions

*Jusqu'en mars 2013*

### Autoroute 720 – MONTRÉAL

*Réfection des structures de l'autoroute 720*

- Fermeture partielle (une voie fermée sur quatre) d'un tronçon de l'autoroute 720 en direction est entre l'échangeur Turcot et la sortie n° 2 – rue Atwater – Jusqu'à la fin avril
- Fermetures occasionnelles de nuit de la bretelle menant de l'autoroute 15 (Décarie) en direction sud à l'autoroute 720 en direction est ainsi que d'entrées et de sorties de l'autoroute

*Travaux jusqu'en février 2014*

## Quelques congrès février à mars 2013

### Keystone Symposia

Du 17 au 22 février 2013  
300 délégués  
Fairmont Le Reine Elizabeth

### Silpada Designs

Du 25 février au 3 mars 2013  
120 délégués  
Hyatt Regency Montréal

### Electro-Federation Canada inc.

Du 27 au 28 février 2013  
60 délégués  
Palais des congrès de Montréal  
Fairmont Le Reine Elizabeth

### USANA Health Sciences

Du 7 au 9 mars 2013  
2000 délégués  
Hyatt Regency Montréal

### FIRST

*(For Inspiration and Recognition of Science and Technology)*

Du 12 au 17 mars 2013  
500 délégués  
Hyatt Regency Montréal-Delta Montréal-Le Centre Sheraton  
— Days Inn Montréal Centre-ville-Holiday Inn Express Hôtel & Suites Montréal Centre-Ville

### Association des employés du Nord québécois (CSQ)

Du 22 au 25 mars 2013  
150 délégués  
Delta Montréal

### National Academic Advising Association

Du 19 au 22 mars 2013  
350 délégués  
Fairmont Le Reine Elizabeth

## Quelques événements d'ici au 31 mars 2013

### De Metsys à Pellan

Le trésor artistique des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph  
Musée Des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.  
201, avenue des Pins Ouest  
Jusqu'au 31 décembre 2013

### Samourais

Musée Pointe-à-Callière. 350, Place Royale  
Jusqu'au 31 mars

### Mimmo Jodice-Villes Sublimes

Musée McCord. 690, rue Sherbrooke Ouest  
Jusqu'au 10 mars

### ABC MTL : un autoportrait de Montréal

Centre canadien d'Architecture. 1920, rue Baile  
Circuit des mangeoires d'oiseaux au Parc du Mont-Royal  
Parc du Mont-Royal  
Jusqu'au 31 mars

### Chris Line — Nouvelles peintures

Galerie René Blouin. 2020, rue William  
Jusqu'au 23 février

### Curling à l'ancienne

Musée Stewart. Île Sainte-Hélène. Parc Jean-Drapeau  
Jusqu'au 10 mars

### Pérou : Royaume du Soleil et de la Lune

Musée des beaux-arts de Montréal.  
1380, rue Sherbrooke Ouest  
Jusqu'au 16 juin

### L'incroyable voyage des papillons

IMAX. Centre des sciences de Montréal.  
2, rue de la Commune Ouest  
Jusqu'au 31 octobre

### Laurent Grasso — Uraniborg

Musée d'art contemporain de Montréal.  
185, rue Sainte-Catherine Ouest  
Jusqu'au 28 avril

### Lynne Cohen — Faux indices

Musée d'art contemporain de Montréal.  
185, rue Sainte-Catherine Ouest  
Jusqu'au 28 avril

### Festival mondial du Cirque de Demain — Édition spéciale

TOHU. 2345, rue Jarry Est  
Différentes dates jusqu'au 3 mars

### Les Rendez-vous du cinéma québécois-31<sup>e</sup> édition

Divers endroits à Montréal  
Jusqu'au 3 mars

### MONTRÉAL EN LUMIÈRE. — 14<sup>e</sup> édition

Quartier des spectacles  
Jusqu'au 3 mars

### Le temps des sucres

Jardin botanique de Montréal. 4101, rue Sherbrooke Est  
Jusqu'au 31 mars

### Nuit blanche à Montréal- 10<sup>e</sup> édition

Musées, galeries, salles de spectacles ouvrent leurs portes.  
Divers endroits  
Le 2 mars

### Festival international du film pour Enfants de Montréal (FIFEM)

Cinéma Beaubien. 2396, rue Beaubien Est  
Du 2 au 6 mars

### Festival latino-américain de Montréal

Cinéma Impérial. 1430, rue de Bleury  
Du 7 au 10 mars

### Salon national de l'habitation- 34<sup>e</sup> édition

Halls d'exposition Place Bonaventure.  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
Du 8 au 17 mars

### Kent Nagano et le Requiem de Brahms

Orchestre symphonique de Montréal  
La Maison symphonique de Montréal. 1600, rue St-Urbain  
13, 14 et 16 mars

### Festival international du Film sur l'Art (FIFA) - 31<sup>e</sup> édition

Divers endroits à Montréal  
Du 14 au 24 mars

### Salon Expo Manger Santé et Vivre Vert

Palais des congrès de Montréal.  
1001, place Jean-Paul-Riopelle  
Du 15 au 17 mars

### Les Beatles à Montréal —

Exposition en trois temps  
Musée Pointe-à-Callière. 350, place Royale  
Du 26 au 30 mars

### Salon du VR de Montréal-25<sup>e</sup> édition

Parc Olympique de Montréal.  
1425, avenue Pierre-de-Coubertin  
Du 7 au 10 mars

### Et la lumière fut!

Spectacle permanent sons et lumière sur l'histoire de Montréal  
Basilique Notre-Dame de Montréal.  
110, rue Notre-Dame Ouest



Église St-James

située au 463, rue Sainte-Catherine Ouest, construite en 1889.



- Contestation de contraventions
- Représentation en Cour
- Consultation juridique
- Demande de permis restreint
- Rétractation de jugement
- Sursis d'exécution du jugement

**Nous contestons pour vous vos constats d'infraction**

514-664-5410 8h - 21h  
1 877-797-5410 7 jours [www.justiceticket.com](http://www.justiceticket.com)

Avant de perdre votre permis de conduire ...



**Chantal Beauclair**

Votre conseillère  
Service aux entreprises

**Nathalie Mathieu**

Votre directrice de comptes  
Service aux entreprises

**Abdelhakim Bounif**

Votre directeur de comptes  
Service aux entreprises

**M'hamed Kacer**

Votre directeur de comptes  
Service aux entreprises

VOUS CONNAISSEZ LE TAXI.  
NOUS, ON CONNAÎT  
LES FINANCES.

**Une offre simple, rapide et efficace.**

- Achat de permis
- Refinancement de permis
- Achat de véhicule
- Assurance-vie et invalidité
- Régimes d'épargne

Réponses rapides et ristournes intéressantes !

**Le financement, c'est facile.**

**Prenez un rendez-vous avec nous  
dès maintenant au 514 382-6096**

**Siège social**

7915, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2R 1X2

[desjardins.com](http://desjardins.com)



**Desjardins**  
Caisse Cité-du-Nord  
de Montréal

Coopérer pour créer l'avenir

# Profitez des **meilleures conditions de financement** de l'industrie du taxi, partout au Québec!



514 353-2757 | 1 866 227-2091 | [www.fintaxi.ca](http://www.fintaxi.ca)

*FinTaxi est propriétaire du Carrefour du Taxi et de l'École du Taxi.*

